



DECISION N° **00002014** /D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM DU **19 SEPT 2025**

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°00213/AONR/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2025 pour la finalisation des travaux du pont et ses voies d'accès sur la route de contournement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
Vu le Décret N°2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
Vu le Procès-verbal d'examen et d'adoption du rapport d'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché de l'Appel d'Offres par la CIPM, en date du 17 septembre 2025.

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Attributaire	Objet	Montant HTVA (FCFA)	Délai d'exécution
I	SHEE SYSTEM Sarl	Finalisation des travaux du pont et ses voies d'accès sur la route de contournement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.	140 000 000	3 mois

Article 2 : Le Directeur Général de l'Entreprise sera invité au PDST-VA pour la finalisation de son marché.

Article 3 : Les dépenses relatives à l'exécution desdites prestations seront imputées sur les fonds BIRD 8650-CM.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Copie :

- ✓ ARMP ;
- ✓ Présidente CIPM ;
- ✓ Intéressés ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chronos.

Le Directeur Général de la CCAA,



Paule ASSOUMOU KOKI

00002014

19 SEPT 2025

DECISION N° _____ /D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM DU _____
Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°00213/AONR/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2025 pour la finalisation
des travaux du pont et ses voies d'accès sur la route de contournement de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.